Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 15 Rajeb 1446
15 Janvier 2025

N° 6

41ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **91**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **91**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **94**
Homologation de résolutions **94**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **95**
Avis aux créanciers..... **95**
Convocations
Sociétés anonymes **96**
Sociétés communautaires..... **96**
Actes Administratifs
Avis au public **97**
Divers
Avis au public..... **98**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Nomination d'un nouvel administrateur

Chakira Distribution

SA au capital de 1.700.000 dinars

Siège social : 40, rue du 18 Janvier 1952 - 1001 Tunis

IU : 0933582Z

En vertu du PV de l'assemblée générale ordinaire du 30 novembre 2024, enregistré à la recette des finances de Denden à Tunis, le 6 janvier 2025, sous le n°25800047, quittance n°M001513, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises de Tunis, le 8 janvier 2025 sous le n°20251398, il a été décidé à l'unanimité, la nomination de Madame Samia Merrichkou en tant que nouvel administrateur pour les exercices 2024 et 2025, et ce jusqu'à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2026 qui statuera sur l'exercice 2025.

2025T00036SANB2

Démission du Président Directeur Général

Et Election d'un nouveau Président Directeur Général

Chakira Distribution

SA au capital de 1.700.000 dinars

Siège social : 40, rue du 18 Janvier 1952 - 1001 Tunis

IU : 0933582Z

En vertu du PV de la réunion du Conseil d'Administration du 30 Novembre 2024, enregistré à la Recette des Finances de Denden à Tunis, le 6 janvier 2025, sous le n°25800045 quittance n°M001506, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis, le 8 janvier 2025, sous le n°20251398 il a été décidé, à l'unanimité ce qui suit :

- L'acceptation de la démission de Monsieur Kays Elloumi de ses fonctions de Président Directeur Général.

- L'élection de Madame Samia Merrichkou en qualité de Président Directeur Général de la Société avec les pleins pouvoirs et ce pour la durée de son mandat d'Administrateur pour les exercices 2024, 2025, et ce jusqu'à la date de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de 2026 qui statuera sur l'exercice 2025.

2025T00037SANB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Grombalia le 6/01/2025 (quittance n°M001740, enregistrement n°25200058) Mr Mohamed Ali Mechkana; CIN n°06303750 demeurant à cité Ezzdihar Grombalia a vendu à Mr Lotfi Attai; CIN n°06481145 demeurant à Dawar Hlel Grombalia la totalité du fonds de commerce consistant à une station de lavage et tous produits de voitures huiles, filtres et accessoires sis à rue Mahdia Grombalia, identifiant unique 1785820 Z; avec tous ses éléments corporels et incorporels. Toute opposition doit être déposée à l'étude de Maître Zrelli Imen, avocate à la cour de cassation, rue Ali Belhouene Grombalia, dans un délai de 20 jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée dans le journal quotidien "Achourouk" en date du 10/01/2025.

2025T00035FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte ssp en date du 24/12/2024, enregistré à la recette des finances de Jendouba le 24/12/2024, sous le n°24206766, reçu n°M108922, Monsieur Saadallah Khalfaoui a vendu à la société «EL MARAII» en la personne de son représentant juridique, la totalité du fonds de commerce, utilisé pour centre de collecte du lait, et ce avec toutes ses composantes matérielles et morales, sis au village «EL AZIMA», Jendouba, objet de local en location de la part du conseil régional de gouvernorat de Jendouba.

Les éventuelles oppositions doivent être adressées à l'acheteur en son représentant juridique, à l'adresse du fonds précité sis au village «EL AZIMA» Jendouba dans un délai de 20 jours à partir de cette publication au JORT.

La présente annonce a été publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien en date du 11/01/2025.

2025T00038FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 30/12/2024 enregistré à la recette des finances de Menzel Jemil le 3/01/2025 quittance n°M000395 enregistrement n°25200011, Mr Wajdi Akrich demeurant 03 rue Ibn Khaldoun Menzel Abderrahmen titulaire de l'identifiant unique 0392106M a vendu à Amor ben Abdellatif titulaire de la CIN n°01532262 demeurant à Saadet Echraf Menzel Abderrahmen qui a accepté la totalité du fonds de commerce qui consiste en un café de catégorie 1 exploité au local situé à la rue Ibn Khaldoun Menzel Abderrahmen.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur Amor ben Abdellatif à son domicile élu au cabinet de Maître Hadj Salem Mohamed, sis au 25 rue 8 Janvier 1938 Bizerte dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la vente au JORT.

Cet avis est publié aux journaux "Echourouk et le Quotidien" du 9/01/2025.

2025T00039FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Medjez el Bab le 6/01/2025, quittance

n°M000686 enregistrement n°25200038, Mme Salwa Bent Lamine Ben Lahbib et Arbi a vendu à Mr Younes Ben Ali Ben Ahmed Matoussi, la totalité du fonds de commerce pour vente légume et fruit, résidents à la rue Abou el Kassem Chebi, Medjez el Bab 9070.

Les oppositions seront reçues entre les mains de Maître Karim Nasri avocat au Colisée Chahed, Medjez el Bab, dans un délai de 20 jours à la date de la publication de la présente annonce au JORT.

Cette annonce est parue au journal "le Quotidien" du 11/01/2025.

2025T00040FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 25/12/2024 enregistré à la recette des finances d'Ezzahra en date du 3/01/2025, N° de quittance M000418 N° d'enregistrement 25200019, Mr Mokded Ben Ayachi Elbahi a vendu aux Mrs Ali Ben Ahmed Ben Brahim Manai et Adel Ben Abdallah Ben Jilani Fdaoui.

La totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné café, dans le local sis au 03 rue Masaef Borj Lozir Ezzahra Ben Arous. Toutes les oppositions sont à recevoir entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achourouk et le Quotidien le 14/01/2025.

2025R00092FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date du 19/12/2024, enregistré à la recette des finances Akouda (reçu N°49067 enregistrement N°24203130), Mr Bassem ben Bechir Lahmar titulaire de la CIN n°05551361, a cédé à Mr Abdallah Ben Salah Smaali titulaire de la CIN n°07065147, un fonds de commerce d'un Salon de Thé au nom «GOLDEN CAFE» exploité au local appartenant à madame Narjes Guaaya sis au rez-de-chaussée de l'immeuble exposé sur la route touristique entre Chatt Maryem et Hergula.

Les oppositions seront reçues au bureau de Maître Ben Hamouda Sami Avocat à la cour de cassation Rue Hmida Jerbi «Immeuble Dahmoul» 4ème étage Sousse dans les 20 jours des publications légales de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien du 10/01/2025.

2025S00039FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date du 19/12/2024, enregistré à la recette des finances Akouda (reçu n°49065 enregistrement n°24203129), Mr Bassem ben Bechir Lahmar titulaire de la CIN n° 05551361, a cédé à Mr Abdallah Ben Salah Smaali titulaire de la CIN n°07065147, un fonds de commerce d'un Salon de Thé au nom «GOLDEN CAFE» exploité au local appartenant à madame Wasila Bent Mahmoud Souguir sis au rez-de-chaussée de l'immeuble exposé sur la route touristique entre Chatt Maryem et Hergula.

Les oppositions seront reçues au bureau de Maître Ben Hamouda Sami Avocat à la cour de cassation Rue Hmida Jerbi «Immeuble Dahmoul» 4ème étage Sousse dans les 20 jours des publications légales de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien du 10/01/2025.

2025S00040FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte S.S.P. enregistré à la recette des finances Menzah 9 Tunis le 7/01/2025, enregistrement n°25200050 la société PYRAMIDES, Société à responsabilité limitée, inscrite au RNE sous le n°0632932 a vendu au profit de la ZITOUNA BANK SA, inscrite au RNE n°1120822H, la totalité d'un fonds de commerce de boulangerie et une pâtisserie et vente de sucreries exploité dans le local sis à l'avenue Saoud Manar 2 Tunis.

Les oppositions seront faites au cabinet Maître Mabrouk Adel, sis à la route Touristique Hammam Sousse, dans un délai de 20 jours de la date de publication de la présente.

Cet avis est publié au quotidien Sabeh le 12 janvier 2025.

2025S00044FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte S.S.P daté du 31/12/2024, enregistré à la recette des finances Akouda le 7/01/2025 sous le n°5200021 quittance n°M756, Mr Abdelkader b Abdelaziz Kenani, demeurant à Akouda avenue H. Bourguiba, a vendu à Mme Torkia bt Saïd Bouslama, demeurant à Akouda rue Tanger, la totalité du fonds de commerce sis à l'Av H. Bourguiba Akouda, exploité en café de 1ère catégorie, portant l'identifiant unique n°0232590/Z; avec ses éléments corporels et incorporels.

Toutes les oppositions seront admises dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication de cet avis au J.O.R.T entre les mains de Maître Imed Laarif dont l'étude est sise à Immeuble Ezzahra Avenue de la République Sousse.

Cet avis a été publié au journal quotidien Alchourouk du 12/01/2025.

2025S00048FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 9/01/2025 enregistré à la Recette des Finances de la Cité Eriath Sousse le 13/01/2025 quittance n°M003591 enregistrement n°25200085, Mr Talib Ben Komes Chihaoui a cédé à Mr Fathi Ben Boubaker Hachid la totalité du fonds de commerce exploité pour Café de première catégorie sis à la rue les Etats Unis Sousse Eriath Sousse.

Les oppositions se feront dans les délais légaux et au nom de l'acquéreur Mr Fathi Ben Boubaker Hachid à l'adresse appartements Soprols Eriath Sousse.

Cette annonce est publiée au journal le Quotidien du 15/01/2025.

2025S00049FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente daté du 23/01/2003; enregistré à la recette des finances Cité Administrative Ariana en date du 18/11/2024 N° d'enregistrement 24207738 et n° de quittance M122971. Monsieur Tawfik Ben Amor Ben Ali Ben Nasrallah Titulaire de la CIN n°00428135 a vendu à son frère Monsieur Hamdi Ben Amor Ben Ali Ben Nasrallah Titulaire de la CIN n°00300362 le demi du Fonds de Commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné à la vente du Volaille et dérivés dans le local sis à la rue Mondes France n°11 Ariana. Toutes les oppositions auront lieu à l'adresse de l'acquéreur sis à la rue Mondes France n°11 Ariana dans le délai de 20 jours à partir de la date de publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au Journal Essahafa du 23/11/2024.

2024402947FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat signé et enregistré à la recette des finances El Mourouj le 3/01/2025 quittance n° M000931 enregistrement 25200057 Mr. Jamel ben Othman ben Othman Othman C.I.N n°05375508 a vendu à Mr. Belhssan ben Mohamed Al Ahmadi C.I.N n°07219996 la totalité du fonds de commerce destiné à usage restaurant sis au local Résidence Al Fourat n°6 Mourouj6 Ben Arous.

Les oppositions doivent être présentées au nom de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien 15 janvier 2025.

2025400074FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de donation établi par les deux notaires Imed Bakari et Fattah Yahyawi en date du 25/12/2024 enregistré à la recette des finances de Gafsa le 26/12/2024, quittance n°M081311 carte de transfert n°84, extrait 212. Selon ça Mr. Ali ben Béhir Karawly, C.I.N n°03158392 a donné à son fils Mohamed Chahir ben Ali ben Béchir Karawly, C.I.N n°14721574 le fonds de commerce dit «Presing Al-Béhir» avec tous ses éléments matériels et moraux sis à l'avenue Mohamed Ali Al Hammi Gafsa destiné en activité première pour le nettoyage à sec et la coloration des vêtements et deuxième activité la vente des matériels industriels et agricoles.

Les oppositions seront adressées au tolérant à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 11 janvier 2025.

2025400075FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 3/01/2025 enregistré à la recette des finances de Medjez Elbeb le 8/01/2025 n° d'enregistrement 25200084, quittance n°M001912 Mr Zouhaier Nafeti, CIN 08530864, demeurant à cité 13 Août Argoub Ezzaater Medjez Elbeb a vendu à Mr Haikel Mattoussi, CIN 02319366, demeurant à la rue Arbi Zarrouk Medjez Elbeb, la totalité du fonds de commerce du local situé à l'avenue de l'environnement Argoub Ezzaater Medjez Elbeb exploité dans le commerce de ferronnerie sanitaire et de déchets. Les oppositions peuvent être faites dans un délai de 20 jours à compter de la date de la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne et ce au domicile de l'acquéreur Haikel Mattoussi à rue Arbi Zarrouk Medjez Elbeb Béja. Cette annonce a été publiée au journal Essahafa du 12/01/2025.

2025400078FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 3/01/2025 enregistré à la recette des finances de Medjez Elbeb le 8/01/2025 n° d'enregistrement 25200082, quittance n°M001889. La société NZ COMMERCE EN GROS, sarl, matricule fiscal et matricule unique 1736678P, siège social à l'Avenue La Méditerranée Jardins d'Elmenzah Mnihla Ariana a vendu à Mr Haikel Mattoussi, CIN 02319366, demeurant à rue Arbi Zarrouk Medjez Elbeb la totalité du fonds de commerce du local situé à l'avenue de l'Environnement Argoub Ezzaater Medjez Elbeb exploité dans les activités commerciales. Les oppositions peuvent être faites dans un délai de 20 jours à compter de la date de la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne et ce au domicile de l'acquéreur Haikel Mattoussi à rue Arbi Zarrouk Medjez Elbeb Béja. Cette annonce a été publiée au journal Essahafa du 12/01/2025.

2025400079FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé en date du 6/01/2025 et enregistré à la recette des finances de Nefza le 6/01/2025 sous le n°25200011 quittance n°M000575 Samir ben Hsan Zammali demeurant à bni Said Nefza a vendu la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels situé à l'avenue de la République Nefza exploité produits quincaillerie à Ibtissem Bent Romdhan Zammali demeurant à Soyouf Nefza.

Toute opposition sera tenue au bureau de maître Mlaiki Yassine avocat sis à l'avenue Habib Bourguiba Nefza 9010 dans les délais légaux.

Cet avis est publié au journal le Quotidien le 11/01/2025.

2025400083FCCC2

Location gérance libre

Location gérance

Par acte sous seing privé rédigé par maître Borni Tlilli le 4/11/2024 enregistré à Raoued le 18/11/2024 sous le numéro 24306468, quittance n°m133895, Mr Abdelkarim Elmi a donné en location gérance à Monsieur Ilyes Ayech la totalité du fonds de commerce avec ses éléments exploité comme pizzeria au local situé au 24 rue Khansa Nkhilet el Ghazela Ariana du 01/8/2024 au 31/7/2026.

Les oppositions doivent être faites dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet avis.

Cette annonce a été publiée au journal le Temps le 8/01/2025.

2025T00024FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par contrat enregistré à la recette des finances Habib Thameur Tunis, le 3 Janvier 2025 sous le n°25300018 Mme Zeineb Zoghlami a loué à Mr Chafik Farhat le fonds de commerce sis au 32 rue Charles de Gaulle Tunis exploité dans la vente de tous articles d'habillements, chaussures et valises, et ce pour deux années commençant le 1er Janvier 2025 et finissant le 31 décembre 2026.

Le présent avis a été publié aux journaux "Essabah et le Temps" du 9/1/2025.

2025T00033FCCC3

Résiliation du contrat de location d'un fonds de commerce

Société Digital Stores Concept

Société unipersonnelle à responsabilité limitée

Au capital de 10.000,000 DT

Siège social : Centre Commercial Ariana Center, BR18/19, Ariana 2080

Matricule fiscal : 1424983M

En vertu de la résiliation du contrat de location du fonds de commerce conclu entre la société "Digital Stores Concept" et la société "Aramys Diffusion", dûment légalisé le 17 octobre 2024 et enregistré auprès de la recette des finances du quartier administratif le 27 décembre 2024 sous le récépissé n°134392 et le numéro d'enregistrement 24308721, il a été mis fin au contrat de location antérieur conclu entre les parties, dûment légalisé le 11 novembre 2019 et enregistré auprès de la recette des finances d'Ariana le 27 novembre 2019 sous le récépissé n°M135651 et le numéro d'enregistrement 13305398, cela inclut également l'avenant daté du 5 mars 2020, enregistré auprès de la recette des finances du quartier administratif d'Ariana le 2 juin 2020 sous le récépissé n°M044043 et le numéro d'enregistrement 2090165.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 14 janvier 2025.

2025400066FCCC3

Location en gérance libre

Selon contrat en gérance libre soussigné le 01/10/2024 enregistré à la recette des finances La Marsa le 22/11/2024 quittance n°142063 enregistrement 24307778 Mr. Amir ben Fayçal Kharatt titulaire de la C.I.N n°08334686 a loué à la société Street Shop en cours de constitution représentée par son gérant Mr Mohamed Amin El Manaa titulaire de la C.I.N n°07063513 situé au 32 Sidi Daoued Route principale route de La Marsa Tunis destiné pour tout commerce.

Les oppositions doivent être présentées à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 15 décembre 2024.

2025400073FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'un Groupement de Développement Agricole

Au terme d'un procès-verbal constitutif en date du 28/10/2021, enregistré à la recette des finances de Sbiba le 02/10/2024 sous n°24701229 Quittance n°M034254.

Date de PV : 28/10/2021

Dénomination : Groupement de Développement Ghlaiguia

Siège social : Ghlaiguia - Imadet Oued Lahtab - Délégation Sbiba - Gouvernorat de Kasserine

Lieu d'intervention : Ghlaiguia - Oued Lahtab - Sbiba

Objet de l'intervention : Développement Agricole et exploitation du réseau d'eau

Président : Ibrahim Ben Belgacem Zayani

Trésorier : Khaled Ben Hédi Guanich.

2025S00045APSF1

Syndicat des Copropriétaires Immeuble Guermazi

Route Lafrane Km 2.7- Sfax

En application des stipulations du code des droits réels et en vertu du procès-verbal de l'assemblée générale constitutive tenue le 15 juillet 2024 enregistré à la recette des finances de Gremda - Sfax le 26 juillet 2024 (enregistrement n°24803191; Quittance n°M079010) l'assemblée générale constitutive a décidé de Constituer un Syndicat dénommé «Syndicat des copropriétaires immeuble Guermazi» et Désignation :

- Mme Nadia Karry, présidente du syndicat.

2025X00044APSF1

Constitution d'un Syndicat

Syndicat des propriétaires de Résidence Les Jardins de Gremda

Il ressort de l'assemblée générale constitutive en date du 30 octobre 2024 enregistré à la recette des finances Habib Bourguiba Sfax en date du 5 décembre 2024 sous le numéro 24806770 quittance numéro M094526 qu'il a été constitué le syndicat des propriétaires de la résidence des jardins de Gremda, son adresse route Gremda km 2.5 Rue Abou Nasser Farabi Sfax, constitué de :

Mr Amine Bouzid : Président

Mr Ahmed Fendri : Secrétaire général

Mr Sobhi Zouari : Trésorier.

2025X00046APSF1

Homologation de résolutions

Avis

Suivant PV de l'assemblée générale ordinaire tenue le vendredi 8/11/2024 de la Résidence ALYA à Ain Zaghouan nord, enregistré à la Recette des Finances La Goulette le 20/11/2024 Quittance n°M130402 enregistrement n°24709818, les Copropriétaires présents ont décidé de changer le bureau syndical comme suit :

1) Mohamed Mekki Hnafia : Président

2) Foued Assas : Trésorier

3) Abdelmadjid Lagha : Secrétaire Général

Approbation de la commune du Kram en date du 25/12/2024 sous le n°1745.

2025400080APSF2

Election du nouveau bureau syndical des propriétaires

De la résidence Diwen Garden, quartier Jardins du Lac 2

Conformément au procès-verbal de l'assemblée enregistré le 16/10/2024 à la Recette des Finances du Lac sous le numéro de reçu M103179 et le numéro d'enregistrement 24709065.

Et à la suite de la tenue de l'assemblée générale élective le 2/8/2024, nous annonçons l'élection d'un nouveau bureau syndical composé des membres suivants :

Nouha Belguith : Présidente

Nabil Jarraya : Trésorier

Souhir Daoud : Secrétaire générale

Maher Mdhaffer : Membre

Hafedh El Mejri : Membre

L'élection des membres de ce bureau a été approuvée par une décision émise par la Municipalité de La Goulette en date du 8/1/2025.

2025400082APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques d'un Immeuble

Suite à une saisie immobilière (Après réduction du prix de 40%)

Cabinet Maître Jamoussi Mohamed Sofiène

Avocat

44, Avenue Habib Bourguiba 3000 Sfax

Tél : 74.220.096

Fax : 74.201.001

Le poursuivant : L'Arab Tunisian Bank, société Anonyme représentée par son directeur général inscrite au registre de commerce auprès du Tribunal de 1ère Instance de Tunis sous le n°B167001997 et inscrite au registre National des Entreprises sous l'identifiant unique n°0014161Q, dont le siège social est situé au 9 Rue Hédi Nouira Tunis 1001, demeurant Agence Habib Bourguiba Sfax, son domicile à l'étude de son Avocat Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, 44 Avenue Habib Bourguiba Immeuble Athos Sfax 3000.

Le saisi : 1) Mériem Bent Lotfi Chaabouni (débitrice), agissant sous la dénomination commerciale *Eye Square*inscrite au registre de commerce sous le n°A0838562013, son matricule fiscal n°1285879M, titulaire de la CIN 08824202 y demeurant à l'avenue Ahmed Aloulou immeuble Essia magasin n°3 Sfax domicile à l'étude de son avocat Maître Asaad Fourati sis Immeuble quatre saisons bloc C étage n°5 Sfax selon PV domicile fait par huissier Mohamed Chwayakh sous N°60231 le 4/12/2023.

2) Leila Bent Jomaa Bali épouse Saiid Karoui (caution hypothécaire) titulaire de la CIN 05240674 y demeurant à la Route El Kaid Mhamed Rue Elissa n°7 Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, Avocat, 44 Avenue Habib Bourguiba Sfax 3000.

Immeuble saisi et mis en vente : Suite d'une saisie Immobilière faite par Maître Mimoun Moala Huissier Notaire sous le n°32029 le 21/9/2024 sur toute la totalité de la propriété appartenant au saisi "Leila Bali" sise à la Route de Gremda Km 1.5 Sfax exactement à la rue ramifiée au bord nord de l'avenue Sadok Guermazi nommé ceinture n°5 au loin de 350 m environ de la route indiquée et cette propriété représentée par un étage d'un immeuble de trois étages R+2 d'une superficie couverte est de 70 m² d'où son accès à travers des escaliers communs de largeur est de 1.00m représenté par un appartement d'où son entrée Est, sol parterre, toit en béton armé de hauteur est de 3.10 m qui se compose de hall, chambre y compris une fenêtre nord, chambre son sol en carrelage y compris une armoire murale et une fenêtre orientation Est ouverte à un espace commun pour l'aération et une salle de bain se trouve sous les escaliers son sol parterre d'où se trouve une douche, wc, lavabo pour les mains y compris une fenêtre orientation sud, cuisine son sol parterre, ses murs en faïence, équipée par une armoire murale et des armoires y compris un balcon orientation nord entouré en aluminium y compris deux armoires murales.

Les limites de cette propriété : du Sud Hchicha, de l'est Houssine Hchicha, de l'ouest Abdelkader Ben Hamouda et du nord rue Elissa d'où son entrée.

Mise à prix : Tout le saisi est fixé à trente cinq mille sept cent Dinars (35.700.000D) après réduction du prix de 40 % auxquels s'ajoutent les frais fixés par le tribunal à 5.121.685 Dinars outre les frais qui seront fixés le jour de l'audience.

Date et lieu de l'adjudication : aura lieu le lundi le 10 Février 2025 à partir de 9h du matin et suivant à la salle des criées du Tribunal de première instance de Sfax 1, sise Abou Kacem Echebbi Sfax.

Visite de l'immeuble : La visite est possible tous les jours de la semaine, suivant l'horaire administratif.

Tout qui veut participer aux enchères, doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix est de 11.900.000 D par l'intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers doivent être munis de l'autorisation de Mr. le gouverneur compétent.

Et pour de plus amples informations contacter l'étude de l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de Sfax 1 où est déposé le cahier des charges.

2025X00045VEPA1

Avis aux créanciers

Avis aux créanciers

Nomination d'un liquidateur Judiciaire

(Société Kaabi de commerce)

En application de l'arrêt d'urgence n°13939 en date du 16/7/2024 rendu par son excellence Monsieur le président du tribunal de première instance de Kairouan, il a été décidé la nomination de Lotfi Grouz

liquidateur judiciaire de la société Kaabi de commerce SUARL sise à rue Kemel el Kilani 3131 Kairouan sud pour la liquider et recouvrer l'essentiel de ses dettes, permettant à chaque héritier d'en recevoir en application des procédures légales et sous le contrôle du Juge du crédit et de la liquidation du tribunal de première instance de Kairouan.

Les créanciers de ladite société sont invités à inscrire leurs créances et présenter tous les documents justificatifs à son bureau sis à l'adresse suivante : Avenue Hsouna el Ayachi 4000 Sousse dans un délai de 30 jours à compter de la date de publication du présent avis au J.O.R.T. Tél 98 404 706.

2025S00042VEPA2

Avis aux créanciers

Nomination d'un liquidateur

Suivant ordonnance sur requête n°7847 en date du 30/9/2024 émanant du tribunal de première instance de Sousse, il a été décidé la nomination de Lotfi Grouz en tant que liquidateur pour la saisie de la copropriété entre «Sobhi gluila et Rachida el faleh» et les dettes afférentes et préparer un projet de division.

Les créanciers de la dite succession sont invités à inscrire leurs créances et présenter tous les documents justificatifs à son bureau sis à l'adresse suivante : Avenue Hsouna el Ayachi immeuble ben Ahmed 4000 Sousse dans un délai de 30 jours à compter de la date de publication du présent avis au J.O.R.T. Tél 98 404 706.

2025S00043VEPA2

Décision de Changement de l'administrateur judiciaire

De la société ELBENE INDUSTRIE Ex Tunisie Lait

Société anonyme

Identifiant unique : 0010478S

Adresse : Centre Laitier Sidi Bou Ali 4040

En vertu de la décision de la chambre du conseil du Tribunal de Première Instance de Sousse en date du 30 décembre 2024, a été décidé de remplacer l'administrateur judiciaire Belgacem Ben Khaled par l'administrateur judiciaire Sadok Laarif, dont le cabinet est sis à l'Avenue Sadok Mkadem, Immeuble El Hafyen, 1er étage, Bureau n°102, Sousse - 4054.

2025S00046VEPA2

Décision de Changement de l'administrateur judiciaire de la société

Ateliers Mécaniques de Sahel «AMS»

Société anonyme

Identifiant unique : 0004507R

Adresse : Rue Ibn Khaldoun Sousse

En vertu de la décision de la Chambre du conseil du Tribunal de Première Instance de Sousse en date du 30 décembre 2024, a été décidé de remplacer l'administrateur judiciaire Belgacem Ben Khaled par l'administrateur judiciaire Sadok Laarif, dont le cabinet est sis à l'Avenue Sadok Mkadem, Immeuble El Hafyen, 1er étage, Bureau N°102, Sousse - 4054.

2025S00047VEPA2

Avis au public et Les Créanciers

Société «challenge immobilière»

Siège social : Zone industrielle Sidi Daoud - la Marsa

Capital social : 150.000TND

M.F : 1158162V

En vertu du jugement du tribunal de première instance de Tunis numéro 921 du 11/7/2023 qui déclare : la mise en faillite de la société challenge immobilière avec ces conséquences légales. La désignation du Juge Rim Mohamed titre de juge syndic de la faillite et la nomination de maître Badreddine Aifa à titre de syndic de la faillite.

Les éventuels créanciers sont invités à déposer leurs créances entre les mains du syndic de faillite conformément à l'article 531 de loi 36 de l'année 2016 et ce dans un délai de quinze jours (15 jours) à partir de la parution du présent avis dans son bureau sis à la rue 8300 immeuble l'uxor 2 étage 3 bureau : B3.5, Montplaisir Tunis.

2025400076VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Skanès Palace International (en liquidation)

S.A - Capital 6.195.000 dinars

Identifiant unique : 0038242T

Messieurs les Actionnaires de la Société Skanès Palace International (en liquidation) sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mercredi 12 Février 2025 à 10H au siège social de la Société Tunisienne de Banque - Rue Hédi Nouira - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

1- Lecture du rapport du liquidateur

2- Lecture du rapport de commissaire aux comptes sur les états financiers de l'année 2024.

3- Approbation des états financiers de l'année 2024.

4- Affectation du résultat pour l'année 2024.

5- Nomination d'un nouveau liquidateur pour la période allant du 16/3/2025 au 15/3/2026.

6- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des procédures des dépôts et de publications légales.

2025400081SANB3

Sociétés communautaires

Convocation à l'assemblée générale de la fin d'exercice comptable

Nom de l'entreprise : Société communautaire locale de Développement Agricole «Newzar».

Siège social : Cellule de vulgarisation agricole de Zarzis 4170

Capital social fondateur de l'entreprise : 14000

Activité : Agricole

La durée précisée de la société : 99 ans

Date et lieu de dépôt du modèle de statuts : Sous le n°1 au Tribunal de Première Instance de Médenine

Nombre de participants : 54 participants

Nombre d'actions souscrites : 100 actions Valeur nominale de chaque action : 100 dinars

Nom de l'établissement bancaire : Banque Nationale Agricole de Zarzis

Compte bancaire : 030511830115004070.34

Le Conseil d'Administration de la Société communautaire locale de Développement Agricole, «Newzar» invite tous les membres participants de la société à assister à l'assemblée générale ordinaire de clôture du premier exercice comptable, le 02 février 2025, dans la salle des délégations, conformément aux dispositions du chapitre 33 du décret présidentiel n°15 de 2022 relatif aux entreprises privées peuvent également participer avant la date de convocation à la session d'informations générales concernant la clôture de l'exercice comptable dans huit jours. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration, les comptes financiers, et le rapport du commissaire aux comptes de la société.

Ordre du jour de l'assemblée :

1- Lecture des rapports littéraires et financiers du Conseil d'Administration

2- Examiner les comptes et les approuver ou les corriger

3- Octroi ou refus du brevet aux broyeurs

4- Nomination d'un commissaire aux comptes

5- Autres problèmes.

2025R00094SODB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Le public est informé que la Société Tuniso-Andalouse De Ciment Blanc «SOTACIB» dont le siège social est situé à l'angle de la rue du Lac Tanganyika et le passage de la Neusiedl immeuble Alyssa aux Berges du Lac 1053 Tunis a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Energie sous le N°A-2023-09-0201-0001896 en date du 1 Mars 2023 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de première catégorie consistant en une usine de ciment blanc située à proximité de la route nationale N°15 à la zone industrielle de Feriana au gouvernorat de Kasserine et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Kasserine et de la municipalité de Feriana.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le gouverneur de Kasserine ou le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Feriana ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Energie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que la société MPC Prokim Industries dont le siége social est situé à la rue de Mhamdia à la zone industrielle Mguira 1 au gouvernorat de Ben Arous a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Energie sous le N°A-2024-09-0201-0011176 en date du 31 Juillet 2024 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de première catégorie consistant en une usine des matières premières pour peintures et colles située aux lots N°72, 75 et 76 à proximité de la rue de Mhamdia à la zone industrielle mguira au gouvernorat de Ben Arous et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Ben Arous et de la municipalité de Fouchana.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le gouverneur de Ben Arous ou le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Fouchana ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Energie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que la société "OMV TUNISIEN PRODUCTION GMBH" dont le siège social est situé à l'impasse Turkana, Immeuble Waterside les Berges du Lac 1053 Tunis, a présenté une demande enregistrée au ministère de l'industrie, des mines et de l'énergie sous le N° A-2021-09-0202-0001958 en date du 14 Juillet 2021 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de première catégorie consistant en une installation pétrolière pour le traitement des hydrocarbures située à proximité de la route Nationale N°19 "RN19", au centre de production et de collecte du pétrole brut à la localité d'Anaguid de la délégation de Remada du gouvernorat de Tataouine et ce conformément aux plans annexés à la demande mentionnée ci-dessus qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Tataouine ou de la municipalité de Remada.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par messieurs le gouverneur de Tataouine ou le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Remada ou le directeur de la sécurité au ministère de l'industrie, des mines et de l'énergie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que la société La Tunisie Mécanique "LTM" dont le siège social est situé à l'immeuble El-Badr, rue du Lac Mâlaren, les Berges du Lac 1053 Tunis, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Energie sous le N°A-2024-09-0201-0011931 en date du 19 Août 2024 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie

consistant en une unité de fabrication des amortisseurs pour véhicules située à la zone industrielle El Agba du gouvernorat de Tunis et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Tunis ou de la municipalité de Tunis.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le gouverneur de Tunis ou le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Tunis ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Energie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que la Société "Ultra Prolatex Industrie" dont le siège social est situé à proximité de la route régionale N°59, à la zone industrielle El Irtiyah 1 aux lots N° B1, 2, 3 et 4 à Bellarijia de la délégation de Jendouba nord du gouvernorat de Jendouba, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'énergie, sous le N° A-2024-090201-0004453 en date du 25 Mars 2024 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de fabrication des produits paramédicaux consistants en des produits en plastique à base de latex, située à l'adresse susvisée et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée et qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Jendouba et de la municipalité de Jendouba.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le Gouverneur de Jendouba ou le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Jendouba ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie, des Mines et de L'Energie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que la société de Commerce Driss "SCD" dont le siége social est situé à la rue 14 Janvier 4000 Sousse, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Energie sous le N°A-2023-09-0201-0002992 en date du 11 Avril 2023 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de stockage et de distribution des fournitures scolaires et bureautiques située à proximité de la route de Tunis au Km 10 de la délégation d'Akouda du gouvernorat de Sousse et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Sousse ou de la municipalité d'Akouda.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le gouverneur de Sousse ou le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité d'Akouda ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Energie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que monsieur TAREK HECHMI dont le siège social est situé Ain karma-Fawar délégation de Tboursek gouvernorat de Béja a présenté une demande au siège de gouvernorat de Béja sous le N°18048 en date du 11 Novembre 2024 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité (Huilerie) à l'adresse susvisée et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat et aux sièges de la délégation de Tboursek.

Toutes les réclamations ou observations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par monsieur le gouverneur de Béja ou le délégué de Tboursek dans un délai d'un moisa compter de la date d'affichage de cet avis.

DIVERS

Avis au public

Avis

Alazhar fils Taher Houass annonce au public qu'il possède deux lots de terrain le premier n°24 de superficie 488.25 M carrés et le deuxième n°25 de superficie 483 M carrés appartiennent au titre foncier 57226 Sfax axe n°281127 les deux sont situés à la route Agareb Mahres à coté du lycée secondaire lui revenant par l'achat de Mr Mohamed Fils Khalifa Zarouk le 27 Août 1997 enregistré le 23 août 2000 écrit par les notaires Mzid Mohamed et son fils Mohamed et que son acte de propriété a disparu et il veut extraire une deuxième copie de propriété. Et qui veut s'opposer s'adresse auprès du notaire de Sfax Mohamed fils Mohamed Mzid dans un délai de trente jours à partir de la date de cet avis.

2025X00042DIVD2

Avis

M Fathi Ben Masoud annonce que son titre de propriété d'un terrain de 396.95 m² sis à la Route Sidi Abid Km8 Sfax, a disparu, il veut avoir un extrait de cet acte original, tout contestant devra s'adresser au bureau de Maître Zoghlami Samira Notaire à Sfax, dans un délai d'un mois, passer ce délai, aucune opposition ne sera prise en considération.

2025X00043DIVD2

Avis

Mesdames Salma et Raja filles de Mongi Rbai informent le public qu'elles ont perdu leurs titres de propriétés concernant la parcelle de terre d'une superficie de 620 m² et la parcelle de terre d'une superficie de 614 m² situés sur la route de Mahdia klm 6 Sfax concernant l'acte d'échange daté le 20/3/2021 dressé par les notaires Mourad Chtourou et Ahmed Sallemi et l'acte de vente daté le 22/7/2020 dressé par les notaires Mourad Chtourou et Ahmed Sallemi et l'acte de donation daté le 9/9/2011

dressé par les notaires Mourad Chtourou et Mohamed Hédi Turki et qu'elle désirent avoir une deuxième copie originale de chacune, les oppositions se présentent au bout de 30 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT chez le notaire Chtourou Mourad rue des Notaires Sfax.

2025X00047DIVD2

Avis

Les héritiers de Fathia ben Abdallah déclarent la perte du titre de propriété d'une parcelle de terre de 1210 m² située à la route Saltania km 3 Sfax ils veulent extraire un autre titre au lieu de titre perdu aucune réclamation ne sera acceptée après un délai de 30 jours chez le notaire Kais Karray à Sfax.

2025X00048DIVD2

Avis

Mr Hédi Benselem annonce que son titre de propriété portant 24 pieds d'oliviers situé à la route El Ain km20 Sfax provenant de l'achat le 15 décembre 1972 dressé par les notaires Ahmed Jamoussi et Abderahmen Eleuch a disparu et veut extraire un autre original. Toute opposition doit être adressée au bureau du notaire à Sfax Walid Masmoudi dans un délai de 30 jours à partir de la parution.

2025X00050DIVD2

Avis

Mr Mohamed Dhieb annonce que son titre de propriété d'un terrain de 221 m² située à route Mahdia km6 Sfax provenant de l'achat le 30 Novembre 2004 dressé par les notaires Ahmed Baccar et Abdelaziz Bouattour a disparu et veut extraire un autre original. Toute opposition doit être adressée au bureau du notaire à Sfax Walid Masmoudi dans un délai de 30 jours à partir de la parution.

2025X00051DIVD2